



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 7

La Politique Agricole Commune (PAC) reste un des enjeux majeurs de l'Europe. Elle est un des piliers de la Construction Européenne. Après des débuts triomphants, elle connaît aujourd'hui une phase d'incertitudes liées à des difficultés budgétaires, amplifiées par l'arrivée de nouveaux membres dont les situations sont très diverses.

En plus des effets liés à la PAC, l'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. Face à ces profonds changements, les exploitants ont dû s'adapter parfois en anticipant, parfois en subissant les évolutions.

Ainsi, comme toute la France, le département de l'Oise s'est modernisé même si le type de culture est resté en partie spécifique au territoire, en fonction des sols et du climat. Cette spécificité a tendance à disparaître peu à peu grâce aux évolutions et progrès techniques, très importants, de ces cinquante dernières années.

Dans le département de l'Oise, la taille des exploitations s'est accrue, notamment avec les regroupements d'exploitations et l'activité s'est modernisée. Les cultures de céréales sont prépondérantes avec une production destinée pour une large part aux industries agro-alimentaires (IAA).

Le département de l'Oise bénéficie de conditions qui font de son territoire un des plus compétitifs et dynamiques du pays au niveau agricole. Environ 70% de la surface du sol de l'Oise est dédiée à l'agriculture. Néanmoins, celle-ci a tendance à diminuer face à la pression foncière. Par rapport à 2004, le prix moyen des propriétés non bâties a augmenté de 4%, soit 5 840 euros à l'hectare.

Les données structurelles du département laissent apparaître une diminution du nombre d'actifs agricoles, toutes catégories confondues. La population agricole familiale comptait 13 461 personnes en 2000, dont 7 010 actifs sur l'exploitation. Les salariés agricoles permanents étaient au nombre de 1 920, à la même date. Ces chiffres ont quasiment été divisés par deux depuis 1979.

Le nombre d'exploitations agricoles a suivi la même tendance et a fortement diminué depuis l'exode rural du début du XX^{ème} siècle. En 2005, l'Oise comprenait 3 805 exploitations pour une Surface Agricole Utile moyenne d'environ 97 hectares. Pour cette SAU totale, on estime que 6 660 actifs sont nécessaires à temps complet sur les exploitations.

En terme de cultures, le territoire s'est spécialisé autour des céréales (blé tendre, orge, maïs...), des oléagineux (colza, soja, pois...), des pommes de terre et des betteraves destinées à l'industrie sucrière.

Il existe aussi une production de légumes frais (petits pois, haricots verts, champignons, salades...) largement destinée aux conserveries.

Les animaux sont également présents (bovins et ovins), avec une orientation plus marquée vers la production laitière. En 2005, 1 874 hectolitres de lait ont été produits.

On note par contre la diminution des prairies naturelles qui ont été réduites de 27 % en 15 ans (en 1989 de 48 740 ha à 35 200 ha en 2004) et que l'on s'efforce de protéger dans le cadre de la PAC (obligation de maintien de ces prairies).

A l'heure actuelle, un nouveau débouché apparaît : les biocarburants et la production de biomasse. Une partie des productions de colza, et dans une moindre mesure celles de betteraves à sucre, s'orientent vers cette nouvelle voie.

Agriculture Durable

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD de la Picardie a été approuvé le 18 février 2013 et est téléchargeable sur le [site internet de la DRAAF](#).

Recensement Général Agricole

Le recensement général agricole (RGA) est prescrit par une recommandation de la FAO qui prévoit sa réalisation chaque décennie et au niveau communautaire par le règlement n°1467/96 du Conseil du 17 décembre 1996. En France, le dernier RGA a eu lieu en l'an 2000. Les recensements de l'agriculture précédents avaient eu lieu en 1970, 1979 et 1988. Cette opération de grande ampleur répond aux besoins nombreux d'informations à des niveaux géographiques fins : commune, canton, région agricole. Le recensement consiste en une enquête auprès de chaque exploitant agricole portant sur les caractéristiques de l'exploitation agricole, superficies, cheptel, matériel, sur son environnement économique, sur l'activité exercée sur ces unités et sur la population vivant ou travaillant sur l'exploitation agricole.

La surface totale de cette commune est de 1 074 ha, en augmentation depuis le recensement agricole (1 055 ha en 2000) - Sources : RGA 2000 et déclarations de la PAC 2011. Les référentiels sont différents, mais la variation ainsi calculée est toutefois significative.

L'AGRICULTURE

Recensement agricole 2000 - Fiche comparative 1979 - 1988 - 2000

Région : 22 - PICARDIE
 Département : 60 - OISE
 Canton : 02 - AUNEUIL
 Commune : 327 - JOUY-SOUS-THELLE

Région agricole : 041 - PAYS DE THELLE
 Zone défavorisée : 0 - Hors zone
 Massif : 0 - Hors zone

1. Généralités

Population totale en 1990* en 1999*	749 828	Superficie totale* Superficie agricole utilisée communale (7) Superficie agricole utilisée des exploitations (1)	1 278 ha 1 065 ha 914 ha
* Source : INSEE, DGI			

2. Taille moyenne des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (2)	c	c	c	c	c	c
Autres exploitations	c	c	c	c	c	c
Toutes exploitations	11	11	7	85	84	131
Exploitations de 100 ha et plus	5	5	4	134	144	200

3. Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	10	10	7	938	925	914
Terres labourables	10	10	6	968	907	907
dont céréales	10	10	6	646	648	579
Superficie fourragère principale (3)	9	8	4	147	27	7
dont superficie toujours en herbe	10	7	4	70	7	7
Blé tendre	10	10	6	419	479	445
Orge et escourgeon	10	10	5	158	139	118
Maïs grain et maïs semence	6	4	c	67	30	c
Betterave industrielle	5	4	4	85	66	71
Pois protéagineux	3	60
Fourrages de terre de conservation	0	0	0	0	0	0

4. Cheptel

	Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	5	c	c	318	c	c
dont total vaches	3	0	0	71	0	0
Total volailles	5	5	c	122	82	c
Vaches laitières	3	0	0	71	0	0
Total ovins	0	c	c	0	c	c
dont brebis mères	0	0	0	0	0	0
Total porcins	3	c	0	343	c	c
dont truies mères	0	0	0	0	0	0
Lapins mères	5	5	0	22	20	0
Poules pondeuses	c	...	66	c
Poulets de chair et coqs	c	0	0	c	0	c

5. Moyens de production

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fennage	9	9	6	563	547	667
Tracteurs	10	11	6	27	31	21
dont tracteurs de 1,35 ch DIN et plus	3	4
Moussonseuse-batteuse	...	8	4	8	8	4
Presses à grosses balles	0	0
Superficie irriguée	0	0	0	0	0	0
Superficie drainée par drains enterrés	0	0	0	0	0	0

6. Âge des chefs d'exploitation et des coexploitants

	Effectif		
	1979	1988	2000
Moins de 40 ans	6	4	c
40 à moins de 55 ans	c	3	5
55 ans et plus	c	4	c
Total	11	11	8

7. Population - Main d'œuvre

	Effectif ou UTA (4)		
	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complet	9	9	6
Pop. familiale active sur les expl. (5)	24	22	13
UTA familiales (4)	17	13	9
UTA salariés (4) (6)	5	1	c
UTA totales (y.c. ETA-CUJMA) (4)	22	15	11
Salariés permanents	5	c	c

8. Statut

Exploitations individuelles	Exploitations		
	1979	1988	2000
	10	11	5

9. Divers

S : superficie (ha) SD : superficie développée (ha)	S ou SD		
	1979	1988	2000
Maïs fourrage et ensilage (S)	32	0	0
Pomme de terre de féculente (S)	0	0	0
Colza grain et navette (S)	59	96	102
Haricot vert (SD)	0	0	0
Petit pois (SD)	0	0	0

Précisions méthodologiques

- (1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.
- (2) Exploitations dont le nombre d'UTA (4) est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.
- (3) Somme des fourrages et des superficies toujours en herbe.
- (4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.
- (5) La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.
- (6) Il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.
- (7) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune

Signes conventionnels

- ... Responsable
- ... Résultat non disponible
- c : Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique

Valeur vénale des terres

La commune de Jouy-Sous-Thelle fait partie de la petite région agricole du Pays de Thelle.

La valeur vénale des terres en 2007 figure dans le document ci-après.

**Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2007
pour les terres agricoles d'au moins un hectare, libres à la vente**

60-Oise (petites) régions agricoles		TERRES LABOURABLES				PRAIRIES NATURELLES					
		Rappel 2006	2007			%	Rappel 2006	2007			%
			Domi- nante	mini	maxi			Domi- nante	mini	maxi	
	6 390	7 020			+ 10	5 480	5 900			+ 8	
041 PAYS DE THELLE	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8	
042 CLERMONTOIS	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8	
043 NOYONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8	
327 PLATEAU PICARD	7 120	7 620	3 500	10 700	+ 7	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8	
328 SOISSONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8	
329 VALOIS ET MULTIEN	6 400	7 100	5 610	8 400	+ 11	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8	
330 VEXIN FRANCAIS	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8	
331 PAYS DE BRAY	5 440	6 000	3 900	7 600	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8	

(1) Les estimations des prairies ont été réalisées au niveau départemental à partir de 2006.

Source : Agreste - Enquête sur la valeur vénale des terres agricoles.

La valeur vénale moyenne des terres en 2013 à l'échelle de la PRA du Vexin/pays de Thelle/clermontois est de 9 000 €/ha, en léger retrait par rapport à la moyenne départementale (9 050 euros par hectare) (source : le prix des terres agricoles – analyse des marchés fonciers ruraux 2 013 safer-juillet 2 014)

Proximité des exploitations agricoles

L'article L 111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et les habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations. Ces distances sont fixées par le règlement sanitaire départemental ou la législation sur les installations classées.

Le respect de ces distances peut ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées. Il convient de localiser par cartographie les bâtiments agricoles soumis à ces contraintes de distance d'implantation pour la prise en compte de l'article L 111-3 du code rural.

Il convient aussi de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

Des informations connues à la Direction Départementale des Territoires, un élevage, dressage et vente de chevaux été déclaré au titre des installations classées pour la protection de l'environnement le 18/12/1976 par M. CROS Paul au lieu dit les Horgnes.

Une porcherie a été autorisée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement le 17/03/1975 par M. POTTEVIN Joel

Économie du foncier et mitage des zones agricoles

La SAU déclarée à la PAC 2013 est de 1074 ha, en augmentation depuis le recensement agricole (1055 ha en 2000), 28 exploitations travaillent au moins 1 îlot sur la commune. Cette SAU représente 84 % du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 31,31ha, soit environ 2,92 % de la SAU.

(Sources : RA 2000 et déclarations de la PAC 2013. Les référentiels pour les surfaces sont différents, mais la variation ainsi calculée est toutefois significative).

La SAU des exploitations qui ont leur siège sur la commune est en augmentation de 18,91 ha sur la période 2000-2010. En 2010, 6 sièges d'exploitations sont recensés sur la commune, en baisse par rapport à 2000 qui en comptait 7. L'activité d'élevage est présente sur cette commune, 25,2UGB (Unité Gros Bétail) en 2010 stable par rapport à 2000.

L'activité agricole dominante de la commune est la production de grandes cultures. Les terres labourables occupent 94% de la SAU.

Les terres de limons du type «limon moyennement profond », «limon battant », « limon à silex » ou variante « limono-sableuse » sont dominantes dans la zone du Pays de Thelle. Les rendements potentiels de ces sols dépassent 90q/ha pour le blé (8 années sur 10).

Leur valeur agronomique peut être considérée comme bonne. Elle est plus faible pour les terres sableuses et les sols développés sur calcaire dur : les rendements potentiels variant dans ces cas de 70 à 75 q/ha (8 années sur 10).

Les espaces agricoles mais aussi naturels avec la forêt, les haies, les zones humides, les jachères, etc. ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement – filtrage de l'eau, réduction de CO2, biodiversité (ex : les abeilles). Ils valorisent les zones urbaines offrant aux habitants un cadre de vie de qualité.

Le PLU doit prendre en compte cette préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole. Afin d'éviter au maximum le mitage sur ces espaces, le règlement des zones agricoles A devra être restrictif et explicite quant aux modes d'occupation qui y seront autorisés et ces derniers devront être bien en rapport avec la définition de la dite zone.

Évolution des espaces agricoles

La commune a clôturé son remembrement le 15 décembre 1992.

Le module cartographique Cartélie, accessible sur le site internet de la DDT de l'Oise, permet de visualiser l'évolution des espaces agricoles depuis 2003 à partir du lien suivant : http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=1495 ainsi que l'évolution de l'urbanisation : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Urbanisation&service=DDT_60.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF)

Je vous invite à consulter la [plaquette élaborée](#) par le service de l'économie agricole de la DDT de l'Oise sur les modalités de saisine de la commission départementale préservation des espaces agricoles naturels et forestiers qui remplace la commission départementale de consommation d'espaces agricoles.